

Commission développement et solidarité

Note d'orientation et programme de travail pour 2011

1. *Elaboration et proposition de nouveaux indicateurs*

Un travail technique approfondi sera mené avec l'IAU et les élus de la commission, visant à construire les indicateurs métropolitains propres à définir les inégalités et à proposer des objectifs, des critères de redistribution et d'évaluation, pour y remédier.

- Définition d'un objectif de rattrapage en prenant en compte l'écart des ressources communales par habitant à la moyenne régionale
- Construction d'un nouvel indicateur de richesse à même de se substituer au potentiel financier pour déterminer les contributeurs au FSRIF. Il comprendra l'ensemble des ressources de chaque collectivité : potentiel fiscal, recettes de fiscalité indirecte, dotations de l'Etat, revenus du domaine, etc. à l'exclusion des recettes liées à l'application de tarifs relatifs aux prestations municipales.
- Construction d'un nouvel indicateur de charges à même de se substituer à l'indice synthétique pour déterminer les bénéficiaires du FSRIF : s'appuyant principalement sur le revenu déclaré par habitant, il sera par ailleurs à corrélérer aux autres indicateurs de charge utilisés traditionnellement (parc social, nombre de bénéficiaires d'allocations...)
- Test de ces deux indicateurs et de leurs effets sur les disparités en les comparant au potentiel financier par habitant tel qu'il était utilisé jusqu'à présent.

2. *Exploration de quatre scénarios de solidarité financière métropolitaine*

Quatre scénarios, mettant en œuvre ces indicateurs, seront explorés par l'IAU et proposés aux élus. Ils donneront lieu à des simulations et à des comparaisons avec la situation existante, ainsi qu'avec les objectifs de réduction des disparités affichés.

- un FSRIF reconstitué sans application des 5 plafonds existants mais en tenant compte du nouvel indicateur de richesse,
- un mécanisme étendu par lequel toutes les communes seraient concernées par la solidarité financière, soit en tant que contributeur, soit en tant que bénéficiaire. La question du périmètre devra faire l'objet de propositions et de tests (toutes les communes de la région Ile-de-France, toutes les communes de la petite couronne, etc.).
- un système dans lequel les reversements seraient proportionnels au besoin de rattrapage, sur la base d'un pourcentage d'écart des ressources à la moyenne régionale. Ce système devrait permettre de concentrer les efforts sur les communes les plus en difficultés.
- un mécanisme de péréquation « de croissance », dont la progression serait alimentée par un prélèvement sur l'augmentation du FNGIR et des différentes composantes de la Contribution économique territoriale (notamment la CVAE) des communes dont l'indicateur de richesse serait supérieur à la moyenne régionale. Ce scénario devra inclure une réflexion sur l'avenir du second prélèvement du FSRIF dont les bases sont actuellement celles de la TP.

3. Les autres pistes de travail et préoccupations de la Commission à intégrer

- Tester la territorialisation d'une partie de la DGF pour mesurer l'impact réel que peut avoir une telle mesure sur le montant total de la péréquation horizontale, ainsi que sur le nombre de communes contributeurs et bénéficiaires
- Proposer des objectifs de rattrapage basés des indicateurs de santé sociale (évaluées sur des médians), en prenant la personne comme référence, plutôt que les moyennes communales
- Définir le montant à atteindre pour le FSRIF, sur la base des nouveaux outils proposés : indicateurs de richesse et de charge, objectif de rattrapage et différents scénarios possibles
- Prendre en compte et intégrer le devenir des FDPTP dans l'ensemble des travaux et étudier le scénario d'une fusion du FSRIF et des FDPTP
- Mesurer l'impact de chacune des propositions sur les 15 principaux contributeurs (qui représentent 95 % du total du FSRIF) et le premier d'entre eux, la Ville de Paris
- Tester un nouveau modèle de gouvernance pour la gestion de la péréquation horizontale en Ile-de-France, modèle qui permettrait d'ajuster les efforts aux besoins
- Intégrer à la réflexion sur la solidarité financière les perspectives de développement économique et d'infrastructures, notamment de transport, ouvertes par la loi sur le Grand Paris notamment, pour requalifier les territoires.

4. Les auditions envisagées par la Commission

- Gilles Carrez
- La Ville de Paris
- MM les sénateurs Mézard et Pointereau
- M Durieux, inspecteur général des finances, et M Subremon, inspecteur général de l'administration
- M Eric Jalon, directeur général des collectivités locales.

A l'issue de ce travail, des préconisations seront retenues, permettant à Paris Métropole de prendre toute sa place dans la réforme de la solidarité sur son territoire, et contribuant à avancer vers une gouvernance métropolitaine bénéfique à tous les territoires.

En complément à ce programme de travail, la commission pourra également travailler à la définition des nouvelles ressources à intégrer dans le système de péréquation métropolitain.